AFR CFTC DEFENSE

Association Fédérale des Retraités

Syndicat CFTC Défense

Retraités

L'information du retraité

Ne restez plus isolés : rejoignez-nous !

Juin 2019

Hommage à Michel MORTELETTE

Sommaire :

Page 1 : Hommage à Michel Mortelette

Page 4 : La réforme des retraites

Page 8 : un mot amusant d'un retraité …quelque peu soufflé

Directeur de la publication : Michel Mortelette
Comité de rédaction : J-P. Dussaussois, J. Guilbert, M. Rizzo
Mise en page, imprimé par : Fédération ministérielle CFTC du personnel civil du ministère de la défense
Case postale 90 – 60 boulevard du général Martial Valin
CS 21623 – 75509 PARIS CEDEX 15
Téléphones : 09 88 67 79 72 ou 73
Mél. : cftcdefense@gmail.com Site Web : www.cftcdefense.fr

Hommage à Michel Mortelette

Michel Mortelette, le Président de notre Association Fédérale des Retraités CFTC Défense est décédé brutalement d'un AVC le 7 mars 2019.

Notre surprise et notre peine ont été grandes. Il avait, comme tout le monde, des soucis de santé mais ils ne l'empêchaient pas de participer vivement à nos réunions.

Il nous laisse l'image de son engagement syndical convaincu. En témoignent ses éditos dans le présent journal, courts mais percutants. Toujours de bonne humeur, conciliant, volontiers bavard, il faisait l'unanimité dans notre AFR. C'était un ami.

Né à Paris en 1943, scout de France, c'est tout naturellement qu'il s'engage à la CFTC.

Il choisit d'être ouvrier d'état, puis TEF, puis TSEF dans les fonctions d'ingénieur de prévention pour la sécurité. Consciencieux, astucieux et pétillant d'humour, il a exercé ses fonctions à la Direction Centrale du Matériel au fort de Vanves, à Marseille, notamment à la base 107 de Vélizy-Villacoublay et, pour finir à la Cité de l'Air à Paris.

Michel a notamment été trésorier fédéral de 1984 à 1986. Marié à Chantal, ils forment une famille unie où Michel se montre un père puis un grand-père attentif.

Ils se sont partagés, avec son épouse, depuis 1968 dans l'organisation des fêtes paroissiales à Vanves et Issy-les-Moulineaux, où il participait à l'animation de la chorale.

La messe a été animée par une chorale de plusieurs dizaines de personnes.

La nef de l'église était remplie par la famille et ses très nombreux amis. Michel repose au cimetière de Vanves, dans le caveau familial.

Nous ne t'oublierons pas, tes amis de l'AFR.

Cérémonie d'Adieu à

Michel MORTELETTE

(11 août 1943 - 7 mars 2019)

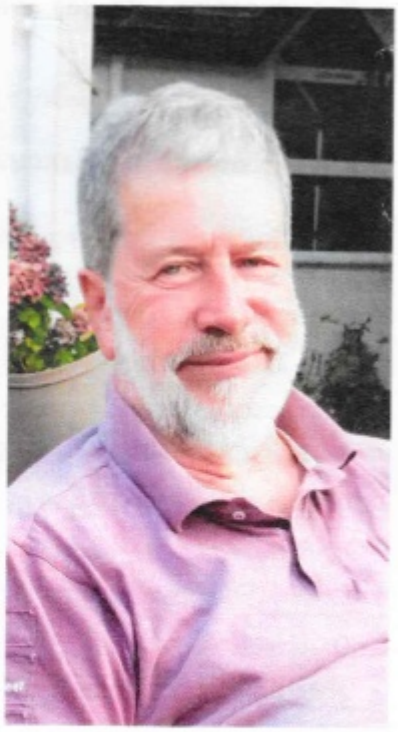

St Rémy de Vanves

Mercredi 13 mars 2019

LA RÉFORME DES RETRAITES, LE GRAND FLOU !

Chez nous, à la C.F.T.C., nous avons toujours essayé de satisfaire vos attentes, de défendre vos droits dans une parfaite indépendance politique ou religieuse...

Nous pensons que vous avez pu saisir l'opportunité d'exprimer vos espérances, vos sentiments, face à une succession de mesures touchant, depuis de nombreuses années, votre pouvoir d'achat ...

Ainsi, il en va de votre capacité pour vivre dignement votre retraite en pouvant éventuellement aider (ou non) vos ascendants et/ou vos descendants ...

Nous tentons d'exprimer, pour vous, la compréhension d'une société qui ne cesse d'évoluer sur d'autres mécanismes que ceux des « Trente Glorieuses », sans oublier aussi le travail du bénévolat que vous effectuez souvent en offrant aux autres, votre temps et vos compétences pour leur rendre service.

Et que dire également de cette négligence fâcheuse envers les « gilets jaunes » depuis des décennies ?... Qui a fait surgir de je ne sais où, ces gens invisibles jusqu'alors, ces exclus du partage de la richesse nationale qui, en se regroupant sur des ronds-points, ont retrouvé espoir et famille ? ...

Oui, c'est bien cette société-là dont nous avons toujours voulu parler et que nous avons voulu défendre, car tant et tant d'injustices sont tellement présentes que notre travail est immense ...

Hypocritement, toutes les politiques, lorsqu'il y a une réforme, commencent, bien-sûr, par restreindre les avantages des petits ... Et si, une fois, l'on amorçait une réforme par le haut de l'échelle ! ... Chiche ! ...

RETRAITES : LES DEMANDES DES CITOYENS, DES SYNDICATS, SERONT-ELLES RESPECTÉES ?

Certes, les entrevues, réunions, entre le Haut Commissaire à la Réforme, J.-P. Delevoye et les partenaires sociaux se poursuivent, ... consultés, aussi, pour prendre leur avis.

Lors de la concertation organisée entre juin et novembre 2018, les Français, à 77%, sont favorables à la création d'un régime universel qui remplacerait les 42 régimes spéciaux existants.

Pour 75 %, la solidarité entre actifs s'impose, car les carrières sont de plus en plus incertaines, donc de moins en moins linéaires, puisqu'elles comportent des périodes dites « de fragilité » ...

Par contre, les Français s'opposeraient à un ajustement automatique des paramètres du futur système qui reste, en principe, à mettre sur pied ...

N'oublions jamais la philosophie de MACRON : « 1 € cotisé donne les mêmes droits à tous. », car il considère que l'actuel système des retraites est à la fois illisible et injuste.

Le Gouvernement a donc mis en œuvre la 6ème réforme depuis 1993 ...

Votée, a priori, courant 2019, elle ne devrait s'appliquer qu'à partir de 2025 ...

A chaque fois, donc, les réformes proposées ont donné lieu à un « bras de fer social ».

Ces réformes avaient essentiellement deux objectifs :

- faire converger les différents régimes de retraite (réforme Fillon en 2003 et réforme des régimes sociaux en 2008)
- allonger la durée des cotisations ou retarder l'âge minimum de départ à la retraite, afin d'assurer l'équilibre du système (BALLADUR en 1993, FILLON en 2003, WOERTZ en 2010 et 2012, TOURAINE en 2014).

On peut, hélas, prédire qu'à la fin de cette nouvelle réforme, cela ne sera guère la fin des tensions sociales, car, à la fin de chaque année, lors de la publication de la nouvelle valeur du point, il est à craindre que ce rendez-vous très attendu soit encore le départ d'une nouvelle contestation...

Pourquoi ?... L'inconnue de la valeur du point... Chaque année, donc, la valeur du point sera donnée par le Gouvernement en fonction du nombre des retraités, du nombre des cotisants, de leur âge du départ à la retraite, afin d'assurer l'équilibre financier du système !...

Moralité (si c'en-est une ?...) : quand la situation économique ou démographique se dégradera, la valeur du point ne pourra que baisser automatiquement, ce qui aura pour conséquence la baisse des pensions. C'est arithmétique. Ce ne sera donc plus par les réformes, mais par la seule valeur du point que l'équilibre financier du système sera assuré ... Nos retraites deviendront une simple allocation sociale, véritable variable d'ajustement budgétaire pour tous les gouvernements de la France ...

LES PRIMES DES FONCTIONNAIRES

Cette question qui représente en moyenne 22% de leur traitement et 30 % pour les cadres A se promet d'être explosive ... Ils vont déjà être pénalisés par la prise en compte de leurs cotisations sur l'ensemble de leur carrière et non, comme c'est le cas aujourd'hui, sur les six derniers mois ... J-P. Delevoye s'est engagé à intégrer leurs primes dans le calcul de leur retraite, mais le coût d'une telle mesure serait considérable ...

AGE DU DÉPART À LA RETRAITE ET ÂGE « PIVOT »

Emmanuel MACRON l'a toujours martelé durant sa campagne électorale :

« Il n'est pas question de reculer l'âge minimum du départ à la retraite : 62 ans. »

Mais une demande formulée par le MEDEF d'instaurer une deuxième borne à l'âge de 63 ans s'est retrouvée évoquée dans les débats. Il s'agirait d'un âge « pivot » destiné à prolonger la carrière par un dispositif de minoration-majoration calqué sur celui des retraites complémentaires AGIRC-ARRCO mis en place dès le 1er janvier 2019 : les salarié(e)s pourraient officiellement liquider leurs droits à la retraite dès 62 ans, mais leurs pensions subiraient une décote (malus). Même si cette proposition a été (en principe) rejetée par les partenaires sociaux, l'idée est, malgré tout, d'inciter à retarder leur départ à la retraite ...

Les futurs retraités qui liquideraient leurs droits au-delà de l'âge minimal de 62 ans, pourraient voir leur pension majorée de 3 à 5% par année supplémentaire.

C'est dans l'air du temps, mais pour MACRON, point de mensonge, puisque les salarié(e)s pourront toujours partir à 62 ans ! Hypocrite, tout cela ?

D'ailleurs le COR estime qu'en 2025 il faudrait que l'âge moyen du départ effectif en retraite soit supérieur à 63 ans pour que le système actuel reste en équilibre financier ...

Encore de l'eau apportée au moulin de MACRON pour essayer de nous culpabiliser ...

LA RÉVERSION AUSSI

Compte tenu de l'évolution en matière de taux d'emploi des femmes et de conjugalité, doit-on maintenir les pensions de réversions ?...

Cette question a aussi été soulevée lors de la consultation citoyenne initiée par le Haut-commissaire à la réforme des retraites ... Certes, elle a, aussitôt, mis le feu aux poudres, obligeant E. MACRON à réfuter toute volonté de revenir sur le principe de réversion ...

Mais, qui sait si, demain, personne ne reviendra sur cette volonté ?... Le Président de la République, par exemple ?

J.-P. Delevoye a, alors, évoqué la possibilité d'élargir son principe aux couples pacsés ...

Pourquoi pas ? Mais il a aussitôt réaffirmé que « le partage des droits » entre conjoints était sur la table ...

Le montant de la réversion pourrait être calculé, non pas sur la base des seuls revenus du conjoint décédé, mais sur celle des revenus antérieurs du couple (50 %... 60 %... 70 %...?).

Si le conjoint survivant se remariait et reconstituait son niveau de revenu, la réversion lui serait supprimée.

Les personnes qui sont déjà en retraite ne seront pas concernées, y compris si leur conjoint décède après l'entrée en vigueur de ce nouveau système, s'il est adopté.

RÉGIMES SPÉCIAUX : 35 ou 42 ?

Pour illustrer la complexité de nos systèmes de retraite, le Gouvernement cite systématiquement le chiffre de 42 régimes différents.

Mais, une fois exclus les mini-régimes spéciaux, de l'Opéra de Paris, de la Comédie Française, du Port autonome de Strasbourg, etc., il n'existe réellement que 35 régimes.

LA FIN DES ANNUITÉS ?

Le système universel des retraites accordant les mêmes droits à tous les actifs, quel que soit leur statut, peut continuer à fonctionner avec notre système des annuités : les pensions resteraient calculées en fonction du niveau de revenus et du nombre de trimestres cotisés, mais selon les règles communes à tous les régimes. Le Gouvernement semble préférer un système par points comme ceux des régimes complémentaires.

TRANSFORMATION DES TRIMESTRES EN POINTS ?

J.-P. Delevoye l'affirme : « Les droits acquis avant l'entrée en vigueur du système nouveau Macron seront totalement conservés ; sans dire comment ...

Selon des simulations, certains seront sûrement pénalisés. par exemple les cadres aux revenus élevés, les fonctionnaires, si leurs primes ne sont pas intégrées dans leur assiette de cotisation, et, en principe, les professions libérales.

UN RÉEL PROFOND MAL-ÊTRE

Il faut en revenir aux fondamentaux : on ne discute pas tout seul, pas plus que l'on discute, de façon désordonnée, entouré par la foule.

Alors, réformer pourquoi pas ? Mais sans porter atteinte à la solidarité !

Nos confédérations syndicales doivent pouvoir jouer un rôle majeur dans le pilotage du nouveau régime, avec comme mot d'ordre « ne pas tout détricoter, mais préserver les mécanismes qui ont fait leurs preuves, en oubliant, d'entrée de jeu, le choix des variables d'ajustement pour créditer d'autres budgets. Si toutefois il devait y avoir, hélas, des mutations limitées, alors, qu'elles se fassent dans l'adhésion la plus large, avec humilité et transparence.

La vraie politique sociale ne se satisfera jamais de postulats, de non-dits, d'oukases, si l'on veut éviter d'agacer encore les retraités, eux qui viennent de perdre 20 % de leur pouvoir d'achat depuis l'avènement Sarkozy.

Le 26 février 2019

Daniel COESPEL

Un mot amusant d'un retraité quelque peu… soufflé…

Le pouvoir d'achat des retraités est en baisse depuis plusieurs années et il continue de baisser. Les retraités sont mécontents.

Une députée (qui a fait, paraît-il, HEC, Harvard,…), de la majorité actuelle a dit dans un propos rapporté à la télévision :

Les retraités devraient comprendre qu'ils doivent participer au redressement de la France.

Un retraité (qui n'a pas fait HEC, Harvard,..), quelque peu… soufflé par ce propos, a dit : ils sont étonnants ces parlementaires, eux ne votent pas la diminution de leur pouvoir d'achat, c'est donc qu'ils ne veulent pas participer au redressement de la France…